

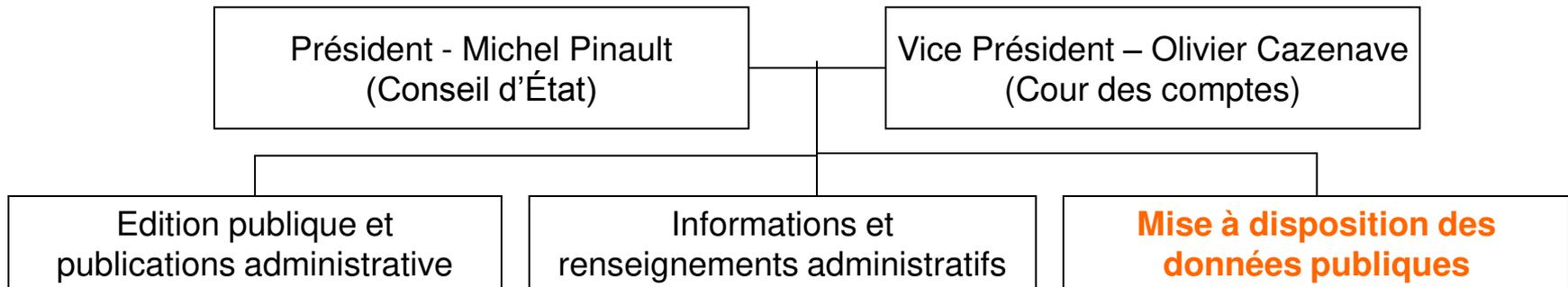


Agence du patrimoine immatériel de l'État

Groupe de travail « Adresses » - AFIGEO Travaux du COEPIA

21 mars 2013

- **Le Conseil d'orientation de l'édition publique et de l'information administrative (COEPIA)**
 - Instance de consultation créée par décret en janvier 2010
 - Placé auprès du Premier ministre
 - Fonction d'évaluation, d'expertise et de conseil
 - Trois formations spécialisées



Président : Olivier Schmit (SGG)

Rapporteur : Danielle Bourlange (APIE)

Rapporteur : Ruth Marinez (GFII)

- **Les travaux de la formation « mise à disposition » du COEPIA**
 - Aspects juridiques avec des recommandations relatives à
 - L’articulation du droit d’auteur des agents publics et le droit de réutilisation
 - La possibilité ou la nécessité d’une licence en cas d’absence de tarification
 - La question de la portée réelle du « droit à réutilisation » dans la loi
 - La gestion des données personnelles et la réutilisation (guide en cours de rédaction)
 - Aspects économiques avec des recommandations relatives à
 - La question des formats et la chaîne de valeur des données publiques
 - La tarification : rédaction de lignes directrices justifiant une redevance de réutilisation dans le cadre dérogatoire au principe de gratuité
 - **L’identification des bases de données à fort potentiel socio-économique**

- **Le COEPIA a identifié quatre grandes catégories de données publiques à prioriser dans le cadre d'une politique « open data »**
 - Données « adresses »
 - Données de santé
 - Données de transport
 - Données environnementales

 - **L'objectif est de concentrer les moyens sur ces bases de données stratégiques pour accélérer le « retour sur investissement »**
 - Création économique
 - Création de services utiles aux citoyens
- ➔ A ce titre, les données « adresses » ont été considérées comme une catégorie à très forts enjeux**

- **Etudes de référence**

- EURADIN - « *European Address Infrastructure* » (mai 2010)
- Autorités danoises - « *The value of Danish address data* » (juillet 2010)
- AFIGEO - « *Pour une politique nationale de la donnée Adresse* » (décembre 2011)

- **Constat : la réutilisation de la donnée adresse géoréférencée est un enjeu majeur à l'ère numérique**

- Impact économique : efficacité des acteurs économiques
- Impact social : efficacité des services sociaux
- Impact sur la modernisation des services publics (La Poste, IGN, DGFIP, INSEE)

- **Auditions menées en juin 2012**

- Yves Riallant (AFIGEO), secrétaire général
- Laurent Bignier (La place de l'immobilier), directeur général
- Marc Sandrin (IGN), directeur de la diffusion et valorisation (téléphone)

→ Ces auditions ont permis de confirmer les gains potentiels d'une meilleure gestion des bases adresses, et les difficultés d'une convergence des bases publiques...

- **Recommandation de la formation spécialisée « mise à disposition des données publiques » du COEPIA**
 - Création d'un **référentiel commun** d'adresses géoréférencées
 - ➔ **Axe majeur de développement de la modernisation de l'État**
 - Une étude doit être menée rapidement afin de préciser les conditions dans lesquelles cet objectif peut être atteint
 - Points d'attention
 - Modalités techniques des procédures de mise à jour et de centralisation
 - La participation citoyenne pour la fiabilisation des données
 - Prise en compte de la diffusion des données adresse auprès des acteurs privés